



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20231004-D2023_88_SI-AR

DECISION 2023-88

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

L'accord-cadre « Réalisation et distribution du journal de la CCCE ainsi que de ses numéros hors-série – Lot n°2 Impression » est conclu le 4 octobre 2023 avec le groupement solidaire d'entreprises GAICS – RICCOBONO IMPRIMEURS / NANCY PRINT à 34670 BAILLARGUES, pour un montant maximum annuel de 30 000 € H.T., soit un total maximum annuel de 36 000 € T.T.C..

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an et est reconductible tacitement une fois maximum.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 4 octobre 2023

Le Président
Michel PAQUET



Décisions | Publication sur le site de la CCCE, le 26 SEP. 2024